

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Article 1. Présentation

L'Université de Lorraine (UL) est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 34 Cours Léopold - 54000 NANCY.
L'UL développe, propose, organise et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel, en e-learning (formation en ligne) ou mixtes. Ces formations peuvent avoir un caractère diplômant ou non.

Article 2. Définitions

- Client : Personne morale ou physique qui passe commande ou s'inscrit dans une formation professionnelle continue proposée par l'Université de Lorraine ;
- CGV : Présentes conditions générales de vente ;
- Entreprise : Personne morale qui passe commande d'une ou plusieurs formations professionnelles continues proposées par l'Université de Lorraine ;
- Organisme financeur : organismes nationaux, régionaux ou de branche qui financent les formations ;
- Stagiaire : Personne physique inscrite dans une formation proposée par l'Université de Lorraine, sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue ;
- UL : Université de Lorraine

Article 3. Objet

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les commandes visant d'une part les formations professionnelles organisées par l'Université de Lorraine et d'autre part la réalisation d'une formation avec prestations relevant de la formation professionnelle.

Le fait de passer une commande, notamment via la validation d'un bulletin ou d'un dossier d'inscription, l'envoi d'un bon de commande ou la signature d'un contrat ou d'une convention, implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du bénéficiaire aux présentes CGV.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'Université de Lorraine lui permettant de s'assurer de l'adéquation entre l'offre de formations et ses besoins.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le bénéficiaire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Université de Lorraine, prévaloir sur les présentes CGV et ce quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Cas spécifique : en cas de mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) via Mon Compte Formation, les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de l'application sont celles applicables à la commande. Les présentes CGV peuvent alors compléter les CGU de Mon Compte Formation, et restent celles applicables en cas de conventionnement en dehors de l'application.

Article 4. Inscription

Le client s'inscrit selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation choisie.

Le client valide avec l'UL les modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription et avant le début de la formation.

Un contrat ou une convention, établi selon l'article L.6353-1 du code du travail, est adressé au bénéficiaire pour chaque action de formation, pour approbation.

Le bénéficiaire s'engage à retourner à l'UL avant le démarrage de la formation les exemplaires approuvés et signés du contrat ou de la convention.

Article 5. Report et annulation

5.1. Annulation à l'initiative du Client.

Toute annulation doit être notifiée à l'Université de Lorraine par écrit.

5.1.1 Annulation à l'initiative du Stagiaire en autofinancement

Le Stagiaire entreprenant une formation sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue en autofinancement peut se rétracter dans un délai de 10 jours suivant la signature du contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à l'attention de l'Université de Lorraine.

En cas de résiliation après le début de la formation, l'Université de Lorraine facture, a minima, les heures effectivement suivies.

Quoiqu'il en soit, passé le délai de rétractation, sauf cas de force majeure dûment reconnue, l'Université de Lorraine se réserve le droit de facturer les sommes engagées pour la réalisation de la formation, que la formation ait démarré ou non. Il est entendu que cette somme ne pourra être supérieure au montant total de la prestation.

5.1.2 Annulation à l'initiative du Client hors autofinancement.

Le Client dispose de la possibilité de résilier le contrat.

En cas de résiliation après le début de la formation, l'Université de Lorraine facture, a minima, les heures effectivement suivies.

L'Université de Lorraine se réserve le droit de facturer, également les sommes engagées pour la réalisation de la formation, que la formation ait démarré ou non. Il est entendu que cette somme

ne pourra être supérieure au montant total de la prestation.

5.2. Annulation à l'initiative de l'Université de Lorraine

L'Université de Lorraine se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants s'avérerait insuffisant pour assurer la formation.

Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

L'Université de Lorraine se réserve le droit de modifier le contenu de la formation, sans indemnité pour le client, sous réserve que cette modification ne porte pas manifestement atteinte à la qualité de la formation.

Article 6. Modalités financières

Le prix est forfaitaire et, sauf mention contraire, ne mentionne que les prestations de formation et les supports pédagogiques qui en découlent. Il est exprimé en euros (€) et est fixé selon les tarifs arrêtés par l'Université de Lorraine.

Article 7. Modalités de paiement

7.1. Paiement par un Stagiaire en autofinancement

A la suite du délai de 10 jours suivant la signature du contrat, le Stagiaire en autofinancement procède au paiement de la formation en application de l'échéancier mentionné dans le contrat.

7.2. Paiement par un Client hors autofinancement

Concernant les frais de formation qu'ils soient pris en charge ou non, le montant est exigible dès la signature de la convention.

Une ou plusieurs facture(s) est(sont) envoyée(s) au Client par L'Université de Lorraine selon l'échéancier prévu à la convention.

7.3. Paiement par organisme financeur

En cas de règlement par un organisme financeur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de cet organisme financeur avant le début de la formation et dans le respect des délais de traitement imposés par cet organisme financeur. Le client a l'obligation de préciser explicitement la raison sociale de l'organisme à facturer, de même que son adresse et le cas échéant son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit être annexé à l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à l'Université de Lorraine. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée au Client selon les modalités prévues au 7.2. ou 7.1. Si l'accord de prise en charge de l'organisme financeur ne parvient pas à l'UL au premier jour de la formation, l'UL se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Article 8. Défaut de paiement

Sauf modalités contractuelles contraires, la facture est payable à 30 jours suivant son émission.

En cas de non-paiement, l'Université de Lorraine applique sa politique de recouvrement des recettes votée en Conseil d'Administration du 12 mars 2019 et disponible sur le site <https://www.univ-lorraine.fr/raa/deliberations-du-conseil-dadministration/>.

Tout défaut de règlement peut entraîner l'exclusion du Stagiaire de la formation. Toute formation suivie et non réglée ne pourra faire l'objet d'un justificatif de fin de formation, de la remise du diplôme ou de nouvelle inscription à l'Université de Lorraine.

Article 9. Propriété intellectuelle

Les contenus des formations peuvent se trouver protégés par les normes relatives à la protection du droit d'auteur et des droits voisins.

Par conséquent, le Client s'engage à ne pas reproduire, modifier, altérer ou diffuser le contenu des formations.

Article 10. Données personnelles

Conformément au règlement européen 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant et collectées par l'Université de Lorraine.

Toute demande liée à la protection des données personnelles est à adresser à l'adresse suivante : dpo@univ-lorraine.fr.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, l'Entreprise s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'UL en tant que sous-traitant aux fins de réalisation et de suivi de la formation; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services ; que conformément aux réglementations en vigueur sur la protection des données susmentionnées, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification des données à caractère personnel le concernant. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès.

Article 11. Loi applicable et litige

Les présentes CGV et les conventions et contrats de formation professionnelle continue sont exclusivement régis par le droit français.

En cas de litige, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut de solution amiable, la partie la plus diligente saisira le tribunal administratif de Nancy.

Article 12. Divers

L'UL se réserve le droit de modifier les termes des présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la prise de commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes CGV serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Les présentes conditions générales de vente expriment les obligations générales du client ainsi que de celles de l'Université de Lorraine. Les obligations particulières ou complémentaires sont inscrites dans le contrat ou la convention de formation professionnelle continue contractualisé(e) entre le client et l'Université de Lorraine.

Les présentes conditions générales de ventes sont disponibles sur le site internet : <https://www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/formation-professionnelle-continue/>